

Si cet email ne s'affiche pas correctement [cliquez ici](#)

Eté 2024



La Banque de France rehausse le seuil de cotation des entreprises à 1 250 k€

Qu'est-ce que la cotation Banque de France ? Quelles entreprises peuvent en bénéficier ?

La Banque de France cote l'ensemble des entreprises non financières dont le chiffre d'affaires est supérieur à 750 k€.

La cotation Banque de France reflète la capacité d'une entreprise à honorer ses engagements financiers à un horizon de 1 à 3 ans. Cette cotation est indispensable aux missions de la Banque de France pour la Politique Monétaire et la Stabilité Financière. Elle facilite également le dialogue entre l'entreprise et ses partenaires financiers.

Pourquoi rehausser le seuil de cotation ?

Ce seuil de 750 k€ est inchangé depuis plus de 40 ans. S'il avait suivi l'évolution de l'inflation, il serait aujourd'hui de plus de 2 millions d'euros. Ainsi, la Banque de France, au fil des années, cote des entreprises « de plus en plus petites », alors que les différents textes européens ainsi que leur déclinaison française rehaussent régulièrement les seuils délimitant les différentes catégories d'entreprises.

Quand sera rehaussé le seuil de cotation ?

Le seuil de cotation passera à 1.250 k€ de chiffre d'affaires début 2025. La Banque de France cotera alors environ 300 000 entreprises, soit 40.000 entreprises de plus qu'en 2019, et 100 000 de plus qu'il y a 10 ans.

Et pour les entreprises qui ne seront plus cotées suite au relèvement du seuil ?

Ces entreprises continueront à bénéficier des autres services de la Banque de France, notamment l'accès au diagnostic financier OPALE via l'espace dirigeant, l'appui des correspondants TPME et la Médiation du Crédit.

L'Espace dirigeant :
un nouveau canal pour faciliter la communication
avec les dirigeants d'entreprises

La Banque de France a ouvert en mars 2024 « l'Espace dirigeant ». Dans cet espace sécurisé vous retrouverez 24H/24 l'ensemble des informations dont nous disposons sur votre (vos) entreprise(s) : la cotation, les indicateurs financiers clés de votre entreprise avec une comparaison sectorielle, un diagnostic financier gratuit (OPALE) pour vous aider dans la gestion et la prise de décision. L'Espace dirigeant propose également une messagerie sécurisée, pour faciliter vos échanges avec vos interlocuteurs Banque de France de votre région.

Comment ça marche ? La connexion s'effectue facilement via FranceConnect.

[Accéder ici à votre espace dirigeant](#)

Le nouveau rapport de l'Observatoire des délais de paiement est paru

Les délais et comportements de paiement des donneurs d'ordres privés et publics sont un élément essentiel au bon fonctionnement de l'économie.

[Découvrez l'évolution récente des conditions de paiement](#)



L'étude annuelle sur la situation financière des start-up en 2023 a été publiée



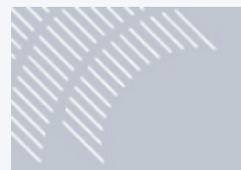
Les entrepreneurs semblent avoir privilégié une gestion pragmatique en préservant leur trésorerie sans sacrifier à la croissance de l'activité et des emplois.

[Découvrez l'évolution de la situation financière des start-up](#)

La situation financière des PME en 2023 : anatomie d'une résilience

Le taux de marge des PME françaises a globalement résisté en 2023, malgré le ralentissement de l'activité et la fin des aides du fonds de solidarité.

[Découvrez l'évolution de la situation des PME](#)



Dans un contexte économique ralenti, les entreprises de taille intermédiaire affirment leur solidité

En 2023, la situation financière des entreprises de taille intermédiaire se stabilise à des niveaux globalement meilleurs que ceux de 2019. Leur santé financière, mesurée à fin 2023 par la cotation Banque de France, reste favorable.

[Tous les détails dans le Bulletin n°253](#)

3 minutes pour tout comprendre aux Soldes Intermediaires de Gestion (SIG)

Les Soldes intermédiaires de Gestion, qu'est-ce que c'est ? On vous l'explique en 3 minutes de manière simple et animée ! Durant l'été, découvrez cette nouvelle vidéo pédagogique sur les SIG. N'hésitez pas à revoir les épisodes précédents sur le bilan comptable et le compte de résultat.



[Les soldes intermédiaires](#)

[Le bilan comptable](#)

[Le compte de résultat](#)

[de gestion](#)

Retrouvez la Banque de France sur :    
et sur la page internet : [Chefs d'entreprise, la Banque de France est à vos côtés \(banque-france.fr\)](http://chefs.dentreprise.la Banque de France est à vos côtés (banque-france.fr))

[Mention d'information Informatiques et Liberté](#)

Si vous souhaitez recevoir notre newsletter, [s'abonner ici](#)
Si vous ne souhaitez plus recevoir notre newsletter, [se désabonner ici](#)

Vous recevez cette lettre d'information de la part de la Banque de France.
Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6/01/1978 modifiée par la loi du 6/08/2004, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de retrait aux informations nominatives vous concernant en écrivant à l'adresse suivante entreprises@banque-france.fr